



Conditions générales des spectacles de la compagnie

Spectacles de danse verticale de 3 minutes à 1 heure 30 minutes

Se jouent de jour comme de nuit

Possibilité de jouer les courtes pièces plusieurs fois par jour

Façade

Tous types de façades (avec ou sans fenêtre)

En pierre, verre, béton, métal ou paroi naturelle

Plane ou arrondi

Espace Scénique Vertical

7 mètres de hauteur au minimum pour les solos /4m de large

9 m de hauteur au minimum pour « Un traineau dans l'azur »

12m de hauteur au minimum pour les autres duos et pour « Clair de lune »

5 mètres de largeur au minimum

Possible également sur arbres, palmiers, piliers, lampadaires....

Création pour un lieu spécifique : nous pouvons nous adapter aux conditions

Ancrages

Ils peuvent se faire sur le bâtiment lui-même, sur les structures existantes sans perçage et sans détérioration

Ou sur des structures scéniques ou échafaudages amarrés

Si le bâtiment manque de hauteur, les danseurs peuvent également être suspendus à une grue qui peut être sur le côté ou derrière la paroi de danse.

Ne pas hésiter à nous contacter pour nous parler de votre projet, même s'il semble ne pas correspondre à ces contraintes : nous pouvons créer pour votre espace
N'hésitez pas à nous demander la fiche technique complète et détaillée.



Compagnie Rêverie danse verticale

Arts du mouvement 1845 chemin de Provence 06640 Saint-Jeannet France
n° siret : 413 178 179 00029 APE : 9499Z licence n° 2-1119051 et 3-1119052

direction artistique Isabelle Pencreach

isabelle.pencreach@wanadoo.fr // +33 6 18 42 90 92

Chargée de développement Mélanie Marchand

compagniereverie.dvlpt@gmail.com // + 33 7 52 34 96 19